

J'en connais plusieurs dans ma circonscription. Naturellement, le ministère doit se guider sur les conseils de ses ingénieurs; mais lorsque ceux-ci l'ont renseigné sur l'état des ouvrages, il s'efforcera, je l'espère, de faire exécuter les réparations voulues, et ce, pour deux raisons; d'abord, afin d'accommoder le public, et en deuxième lieu, pour empêcher que les ouvrages tombent en ruines. Sur la côte de l'Atlantique, une construction négligée pendant quelques années tombe rapidement en pièces. Je désire simplement ajouter que j'espère que le ministre pourra, dans le budget supplémentaire, procurer des fonds pour les travaux qui, au dire de ses ingénieurs, sont utiles et urgents.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je regrette de ne rien trouver dans ces prévisions budgétaires pour un brise-lame dans le port de Saint-Francis. Je crois savoir qu'on a demandé cet ouvrage qui est nécessaire pour accommoder les gens de la localité qui s'adonnent à la pêche. Mon honorable ami trouvera parmi les papiers qui sont dans son cabinet une requête des pêcheurs du port de Saint-Francis qui exposent qu'ils ne peuvent se livrer avec succès à leurs occupations faute d'un refuge pendant les tempêtes, et qui demandent qu'une faible somme soit dépensée pour construire un brise-lame. Cette affaire est soumise au département depuis quelque temps. J'ai saisi l'occasion d'examiner moi-même la requête, ainsi que l'explication de l'ingénieur du ministre, et je constate avec regret qu'il ne s'est rien fait à ce sujet.

Outre l'industrie piscatoriale, on exploite aussi l'industrie forestière à cet endroit. Cependant, vu qu'il est éloigné des voies ferrées, tout se transporte par eau, et comme il n'y a pas dans la localité de quai près duquel une barge, ou un vapeur, peut recevoir la marchandise, le besoin d'en construire un est grand et apparent. La construction d'un quai en ce lieu stimulerait l'exploitation des fonds de pêche et des forêts.

Je tiens à dire qu'il n'y a pas un seul des quais érigés sur la côte de l'Atlantique, dans ma circonscription, qui n'ait pas été utile. S'il visitait cette région, il s'apercevrait que des villages prospères se sont élevés près de ces brise-lames, des villages qui n'existaient pas anciennement. Au lieu de se rendre aux Etats-Unis, les jeunes gens qui habitent les lieux où ces travaux s'exécutent restent au pays, achètent des embarcations et deviennent d'habiles pêcheurs. Voilà une manière d'employer les

[L'hon. M. Fielding.]

fonds publics qu'on peut aisément justifier. Je sais qu'on a critiqué les dépenses faites sur la côte de la Nouvelle-Ecosse; mais je représente un comté qui a une ligne cotière de 150 milles et je ne pense pas que mon honorable ami y trouve un seul ouvrage dont la construction n'ait pas eu sa raison d'être. Depuis le changement de ministère, l'Etat n'a rien construit dans ma circonscription pendant les dix dernières années, et j'espère que mon honorable ami fait une exception dans ces deux cas urgents, bien que le comté soit représenté par un adversaire du ministère.

(L'article est adopté.)

Ports et rivières de l'île du Prince-Edouard, \$43,400.

M. McISAAC: Je désire appeler l'attention du ministre sur trois ou quatre petits ouvrages qui ne sont pas mentionnés ici et pour lesquels je compte trouver un crédit dans le budget supplémentaire. Ce sont des travaux qui n'entraîneraient que peu de dépense et qui ont une certaine importance au point de vue local. Tout d'abord, le quai de Georgetown a besoin de réparations. Il y aurait lieu de réparer et de prolonger un peu le quai de Greek-River, comme aussi de réparer celui de Chapel-Point, à Saint-George, et la jetée de Baie-Fortune. Il faudrait également prolonger cette jetée afin que les navires y puissent prendre et laisser leurs cargaisons. Tous ces travaux n'entraîneraient que relativement peu de dépense, et je me plais à espérer que le ministre saura trouver l'argent qu'il faut pour les exécuter.

M. LEGER: Les derniers travaux de la jetée et du brise-lames du cap de Richibouctou seront-ils donnés à l'entreprise ou en régie?

L'hon. M. McCURDY: Nous nous proposons de les faire exécuter en régie.

M. LEGER: En 1920, un crédit de \$1,700 a été ouvert pour la réparation du quai dit de "l'église". Je crois savoir que cette somme n'a pas été dépensée. Voici ce que je relève à ce sujet dans le hansard du 4 juin de l'année dernière:

Cocagne (N.-B.).—Réparations au quai, \$1,700.

M. LEGER: Pour quel quai dépensera-t-on ce crédit?

L'hon. M. REID: Il y en a un à un mille au nord, appelé "quai de l'église de Cocagne". C'est un ouvrage que l'honorable député désirait qu'on exécutât.

D'après une lettre qui me vient du comté de Kent, dont je suis le représentant en cette Chambre, ces travaux n'ont pas été